



2025/43

10.1.2025

DÉCISION (PESC) 2025/43 DU CONSEIL

du 9 janvier 2025

**modifiant la décision (PESC) 2017/2074 concernant des mesures restrictives en raison de la situation
au Venezuela**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 13 novembre 2017, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2017/2074 ⁽¹⁾.
- (2) Le 13 mai 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/1339 ⁽²⁾, qui proroge les mesures restrictives prévues par la décision (PESC) 2017/2074 jusqu'au 10 janvier 2025. La décision (PESC) 2024/1339 a également suspendu les restrictions de déplacement appliquées à quatre personnes physiques inscrites sur la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes figurant à l'annexe I de la décision (PESC) 2017/2074.
- (3) Sur la base d'un réexamen de la décision (PESC) 2017/2074, et compte tenu de l'aggravation de la crise politique au Venezuela, des actions qui continuent à porter atteinte à la démocratie et à l'état de droit, ainsi que de la poursuite des violations des droits de l'homme et de la répression de la société civile et de l'opposition démocratique, y compris dans le cadre de l'élection présidentielle tenue le 28 juillet 2024 au Venezuela et des événements qui se sont ensuivis, il convient de proroger jusqu'au 10 janvier 2026 les mesures restrictives énoncées dans ladite décision.
- (4) Par ailleurs, il y a lieu de lever la suspension des restrictions de déplacement introduite par la décision (PESC) 2024/1339.
- (5) En outre, il convient de mettre à jour les mentions relatives à quatorze personnes physiques figurant à l'annexe I de la décision (PESC) 2017/2074.
- (6) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2017/2074 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision (PESC) 2017/2074 est modifiée comme suit:

- 1) À l'article 6, le paragraphe 1 *bis* est supprimé.
- 2) À l'article 13, le premier alinéa est remplacé par le texte suivant:
«La présente décision est applicable jusqu'au 10 janvier 2026.».
- 3) L'annexe I est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 9 janvier 2025.

Par le Conseil

Le président

A. SZŁAPKA

⁽¹⁾ Décision (PESC) 2017/2074 du Conseil du 13 novembre 2017 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela (JO L 295 du 14.11.2017, p. 60, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2017/2074/oj>).

⁽²⁾ Décision (PESC) 2024/1339 du Conseil du 13 mai 2024 modifiant la décision (PESC) 2017/2074 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Venezuela (JO L, 2024/1339, 14.5.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1339/oj>).

L'annexe I de la décision (PESC) 2017/2074 est modifiée comme suit:

- 1) Dans la «Liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes visés à l'article 6, paragraphe 1, et à l'article 7, paragraphe 1», les mentions 1, 2, 7, 9, 11, 12, 14, 17, 18, 20, 29, 37, 48 et 52 sont remplacées par le texte suivant:

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
«1.	Néstor Luis REVEROL TORRES	Date de naissance: 28.10.1964 Sexe: masculin	Président de la Corporation de développement de la région Zuliana (Corpozulia) depuis avril 2024. Ancien ministre de l'énergie électrique (octobre 2020-avril 2024), vice-président des travaux publics et des services et secrétaire exécutif de l'état-major électrique (avril 2019-avril 2024). Ministre de l'intérieur, de la justice et de la paix de 2016 à octobre 2020. Général en chef de la Garde nationale bolivarienne depuis août 2020. Responsable de graves violations des droits de l'homme, notamment la torture de prisonniers (politiques), et de la répression de l'opposition démocratique vénézuélienne, y compris l'interdiction et la répression de manifestations politiques, commises par les forces de sécurité sous son commandement.	22.1.2018
2.	Gustavo Enrique GONZÁLEZ LÓPEZ	Date de naissance: 2.11.1960 Sexe: masculin	Directeur général du Service bolivarien de renseignement national (SEBIN) entre avril 2019 et octobre 2024. Conseiller pour la sécurité et le renseignement auprès du président Maduro depuis janvier 2019 et directeur général du SEBIN de février 2014 à octobre 2018. Lorsqu'il était directeur du SEBIN, des fonctionnaires placés sous son autorité en dernier ressort se sont rendus responsables de détentions arbitraires, d'actes de torture et de traitements cruels et inhumains, notamment de violences sexuelles, dans le centre de détention d'El Helicoide. Il est responsable, en tant que directeur général du SEBIN, de graves violations des droits de l'homme, notamment de détentions arbitraires, de traitements inhumains et dégradants et de torture) et de la répression de la société civile et de l'opposition démocratique vénézuéliennes.	22.1.2018

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
7.	Diosdado CABELLO RONDÓN	Date de naissance: 15.4.1963 Sexe: masculin	Ministre de l'intérieur, de la justice et de la paix depuis août 2024. Membre de l'Assemblée nationale non démocratiquement élue, ancien président de l'Assemblée constituante et premier vice-président du Parti socialiste unifié du Venezuela (PSUV). Impliqué dans des atteintes à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela ainsi que dans la répression de la société civile et de l'opposition démocratique, notamment en utilisant les médias pour attaquer et menacer publiquement l'opposition politique, d'autres médias et la société civile et en donnant l'ordre de placer des personnes en détention, y compris au Service bolivarien de renseignement national (SEBIN).	22.1.2018
9.	Sergio José RIVERO MARCANO	Date de naissance: 8.11.1964 Sexe: masculin	Inspecteur général des forces armées nationales boliviariennes (FANB) jusqu'en juillet 2023, général de la Garde nationale bolivarienne jusqu'au 16 janvier 2018, placé en "réserve active" en juillet 2023. Impliqué dans la répression de la société civile et de l'opposition démocratique au Venezuela, et responsable de graves violations des droits de l'homme commises sous son commandement par la Garde nationale bolivarienne, y compris l'usage excessif de la force, la détention arbitraire de membres de la société civile et de l'opposition ainsi que les mauvais traitements dont ils ont fait l'objet. Ses actions et initiatives en tant que commandant en chef de la Garde nationale bolivarienne, qui s'est notamment rendue coupable d'agressions contre des membres de l'Assemblée nationale élue démocratiquement et d'intimidations à l'égard de journalistes ayant fait état de fraudes dans le cadre de l'élection de l'Assemblée constituante illégitime, ont porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela.	25.6.2018
11.	Iván HERNÁNDEZ DALA	Date de naissance: 18.5.1966 Sexe: masculin	Général de division des FANB. Directeur général de la direction générale du contre-renseignement militaire (DGCIM) entre janvier 2014 et octobre 2024 et chef de la Garde présidentielle entre septembre 2015 et octobre 2024. En tant que chef de la DGCIM, Iván Hernández Dala est responsable de la répression exercée contre la société civile et l'opposition démocratique et de graves violations des droits de l'homme commises par des membres de la DGCIM placés sous son commandement, y compris la torture, l'usage excessif de la force et les mauvais traitements infligés à des détenus.	25.6.2018

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
12.	Delcy Eloina RODRÍGUEZ GÓMEZ	Date de naissance: 18.5.1969 Sexe: féminin	Vice-présidente du Venezuela et, depuis août 2024, ministre du pétrole. Ancienne ministre de l'économie, des finances et du commerce. Ancienne présidente de l'Assemblée constituante illégitime et ancienne membre de la Commission présidentielle chargée de mettre en place l'Assemblée constituante nationale illégitime. Les actions qu'elle a menées au sein de la Commission présidentielle, puis en tant que présidente de l'Assemblée constituante illégitime, ont porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela, y compris par l'usurpation des pouvoirs de l'Assemblée nationale et leur utilisation pour s'en prendre à l'opposition et l'empêcher de prendre part au processus politique.	25.6.2018
14.	Sandra OBLITAS RUZZA	Date de naissance: 7.6.1969 Sexe: féminin	Ministre de l'enseignement universitaire jusqu'en août 2024. Nommée rectrice de l'Université bolivarienne du Venezuela (<i>Universidad Bolivariana de Venezuela</i>) en juillet 2020. Ancienne vice-présidente du Conseil électoral national (CNE) et ancienne présidente de la Commission du registre civil et électoral. Responsable des activités du CNE qui ont porté atteinte à la démocratie au Venezuela et notamment contribué à la mise en place de l'Assemblée constituante illégitime et à la manipulation du processus électoral.	25.6.2018
17.	Socorro Elizabeth HERNÁNDEZ DE HERNÁNDEZ	Date de naissance: 11.3.1952 Sexe: féminin	Membre (rectrice) du Conseil électoral national (CNE) jusqu'au 12 juin 2020 et membre de la Commission électorale nationale (JNE). Responsable des activités du CNE qui ont porté atteinte à la démocratie au Venezuela et notamment contribué à la mise en place de l'Assemblée constituante illégitime et à la manipulation du processus électoral dans le cadre de l'annulation d'un scrutin révocatoire du président en 2016, de l'ajournement des élections de gouverneurs en 2016 et du déplacement de bureaux de vote à bref délai avant les élections de gouverneurs en 2017.	25.6.2018

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
18.	Xavier Antonio MORENO REYES	Sexe: masculin	Secrétaire général du Conseil électoral national (CNE) de 2009 à juin 2020. En cette qualité, Moreno Reyes a facilité les décisions du CNE et leur a donné légitimité et crédibilité, étant donné que le secrétaire général du CNE joue un rôle dans la définition des priorités et la formalisation des décisions. Moreno Reyes a continué d'exercer les fonctions de secrétaire général du CNE alors que la démocratie était sérieusement mise à mal et que le rôle indépendant du CNE dans le processus électoral était compromis. Il est dès lors responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie au Venezuela, et notamment d'avoir contribué à la mise en place de l'Assemblée constituante illégitime et à la manipulation du processus électoral.	25.6.2018
20.	Rafael Ramón BLANCO MARRERO	Date de naissance: 28.2.1968 Numéro de carte d'identité: V-6250588 Sexe: masculin	Inspecteur général de l'armée nationale bolivarienne du Venezuela depuis juillet 2023. Ancien général de division de l'armée nationale bolivarienne du Venezuela (juillet 2019-juillet 2023). Ancien directeur adjoint de la direction générale du contre-renseignement militaire (<i>Dirección General de Contrainteligencia Militar</i> — DGCIM). Responsable de violations graves des droits de l'homme, y compris la torture, l'usage excessif de la force et les mauvais traitements infligés à des détenus dans les locaux de la DGCIM par des fonctionnaires de la DGCIM placés sous son commandement. Associé au décès du capitaine Acosta.	27.9.2019
29.	Elvis Eduardo HIDROBO AMOROSO	Date de naissance: 4.8.1963 Lieu de naissance: Caracas, Distrito Capital, Venezuela Numéro de carte d'identité: V-7659695 Sexe: masculin	Président de la commission électorale nationale (CNE) du Venezuela depuis le 24 août 2023. Ancien contrôleur général (entre le 23 octobre 2018 et août 2023) et ancien premier et deuxième vice-président de l'Assemblée nationale constituante (ANC) non reconnue. Ses actions ont porté atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela, y compris en ce qu'il a interdit aux membres de l'opposition d'exercer des fonctions publiques pendant quinze ans et a assuré la direction de l'ANC non reconnue, signé la "loi contre la haine", justifié la destitution d'un gouverneur de l'opposition régulièrement élu, interdit à Juan Guaidó d'exercer toute fonction publique et annoncé les résultats de l'élection présidentielle de juillet 2024, sans que la CNE, sous sa direction, ne publie les procès-verbaux officiels des bureaux de vote.	29.6.2020

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
37.	Remigio CEBALLOS ICHASO	Date de naissance: 1.5.1963 Numéro de carte d'identité: V-6557495 Sexe: masculin	Ancien ministre de l'intérieur et de la justice du Venezuela (août 2021-août 2024) et vice-président du gouvernement chargé de la sécurité des citoyens. Ancien commandant du commandement opérationnel et stratégique des forces armées nationales boliviariennes du Venezuela (<i>Comando Estratégico Operacional Fuerzas Armadas Nacionales Bolivarianas</i> — CEOFANB), l'organe suprême des forces armées vénézuéliennes (juin 2017-juillet 2021). Le CEOFANB contrôle les forces armées nationales boliviariennes (FANB) et la Garde nationale bolivarienne. Le CEOFANB est également chargé de coordonner les interventions des FANB lors des manifestations. En tant que commandant du CEOFANB, il a été responsable de violations graves des droits de l'homme, y compris l'usage excessif de la force et les traitements inhumains et dégradants auxquels ont eu recours des membres des FANB et des forces subordonnées placées sous son commandement, notamment la Garde nationale bolivarienne. Plusieurs sources, dont la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République bolivarienne du Venezuela, imputent des violations des droits de l'homme aux FANB et à la Garde nationale bolivarienne.	22.2.2021
48.	Leonardo Enrique MORALES POLEO	Sexe: masculin	Ancien vice-président du Conseil électoral national (<i>Consejo Nacional Electoral</i> —CNE) et président de la Commission de participation politique et de financement (août 2020-mai 2021). Leonardo Enrique Morales Poleo a été nommé vice-président du CNE et président de la Commission de participation politique et de financement le 7 août 2020 par la Cour suprême (<i>Tribunal Supremo de Justicia</i> — TSJ), bien que cette prérogative appartienne à l'Assemblée nationale. De plus, juste avant d'être nommé, il a travaillé au service du parti Avancée progressiste (<i>Avanzada progresista</i>). En tant que membre (recteur) et vice-président du CNE, il a pleinement pris part au processus de prise de décision du CNE. Il a soutenu et facilité la supervision du processus électoral ayant conduit aux élections non démocratiques de l'Assemblée nationale le 6 décembre 2020. Ses actions ont donc porté encore davantage atteinte à la démocratie et à l'état de droit au Venezuela. Leonardo Enrique Morales Poleo a accepté d'être nommé au CNE et a continué d'exercer ses fonctions de vice-président du CNE alors que la démocratie était sérieusement mise à mal au Venezuela.	22.2.2021

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
52.	Jesús Emilio VÁSQUEZ QUINTERO	Numéro de carte d'identité: V-7422049 Sexe: masculin	Ancien président de la cour martiale et du circuit judiciaire pénal militaire (septembre 2021-août 2024). Général de division depuis le 5 juillet 2019 et ancien procureur général du bureau du procureur militaire (décembre 2017-17 septembre 2021). En tant que procureur général du bureau du procureur militaire, il est responsable d'atteintes à la démocratie et à l'État de droit au Venezuela. Le bureau du procureur militaire a été lié à des poursuites judiciaires menées au sein des forces armées ainsi qu'au refus d'enquêter sur des incidents, notamment l'affaire de la mort du capitaine Acosta en 2019. La justice militaire est en outre appliquée à des civils.	22.2.2021»

- 2) La phrase suivante est supprimée après le tableau:
- «* L'article 6, paragraphe 1, ne s'applique pas aux mentions marquées par un astérisque.».